

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 44

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Participation à la création d'un centre d'onco-hématologie lourde par l'Institut Paoli-Calmettes : 1er avenant à la convention

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1.31.06**

PRESENTATION

L'Institut Paoli-Calmettes sollicite du Conseil Départemental une prolongation du délai de caducité d'octroi de la subvention du projet IPC4, voté en 2013 et lié à la convention du 3 février 2015.

CONTEXTE

Par délibération en date du 25 octobre 2013, la collectivité a attribué à l'Institut Paoli-Calmettes une subvention de 15 000 000 euros destinée à soutenir la construction d'un bâtiment supplémentaire, afin d'accueillir un centre d'hématologie lourde composé de 3 unités d'hospitalisation de 20 lits chacune.

Ce nouveau bâtiment « IPC4 » représente 9000 m² sur 6 niveaux de surface, en connexion directe avec les bâtiments existants.

Cette subvention a été affectée à l'autorisation de programme n° 2008-14058K.

Les objectifs de ce nouveau projet sont de :

- Garantir la protection des patients vis-à-vis du risque infectieux (traitement de l'air)
- Garantir aux patients et leurs proches un niveau de confort adapté à de longues hospitalisations
- Rapprocher les secteurs cliniques du laboratoire de thérapie cellulaire.

Le délai de 4 ans initialement prévu pour la réalisation de cet équipement, à compter de la date de délibération s'est révélé insuffisant.

La convention a été signée le 3 février 2015, et le retard initial au démarrage des travaux a entraîné des délais qui dépassent de fait les quatre années consécutives à la date de délibération.

L'Institut Paoli-Calmettes sollicite donc un délai supplémentaire d'au moins 2 ans à cette date, dans le cadre d'un avenant à la convention,

PROPOSITION

Je vous propose de permettre par voie d'avenant l'achèvement de notre participation à la construction du bâtiment IPC4, destiné à la mise en place d'un centre d'hématologie.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, la Santé, l'Enfance et la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL